

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six du mois de juin à 19 H 00

OBJET : EDUCATION ET APPRENTISSAGES

Approbation de la demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre de l'appel à projet et de l'aide aux classes orchestre des établissements d'enseignement artistique spécialisé

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **18 juin 2025**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2025/115

Présents :

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER,
Mme CASTRO-FERNANDES, Mme CHESNEAU MUSTAFA, *Adjoint au Maire*

M. ANNOUR, Mme APARICIO TRAORE, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE,
Mme DE CARLI, M. CARON, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ,
Mme BENLAHMAR, Mme YAHYA, M. KNOBLOCH, Mme THYS,
Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, Mme BARIL, M. PERROT,
M. KHINACHE, M. BAY, M. MELO DELGADO, *Conseillers Municipaux*

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. BLANCHARD	(pouvoir à M. Xavier HAQUIN)
Mme LEMARCHAND	(pouvoir à M. CARON)
Mme DEHAS	(pouvoir à Mme MEZIERE)
M. GODARD	(pouvoir à Mme BENLAHMAR)
M. LAROZE	(pouvoir à Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE)
M. KEBATCHIEFF	(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)
Mme LAMBERT	(pouvoir à Mme DE CARLI)
Mme DAHMANI	(pouvoir à M. KHINACHE)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : **01/07/2025**.

Publiée le :

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

EDUCATION ET APPRENTISSAGES

Approbation de la demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre de l'appel à projet et de l'aide aux classes orchestre des établissements d'enseignement artistique spécialisé

Sur la proposition du Maire,

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil départemental du 25 novembre 2016 fixant le schéma de développement des enseignements artistiques ;

VU l'avis rendu par la Commission Education et Apprentissages qui s'est tenue le 17 juin 2025 ;

CONSIDERANT la volonté de créer un orchestre à l'école Maurice Ravel ;

CONSIDERANT les projets artistiques et pédagogiques du conservatoire ;

CONSIDERANT la mise en œuvre de projets répondant aux critères fixés par le Conseil départemental du Val d'Oise ;

CONSIDERANT la proposition du projet « Orchestre à l'école » pour un montant total de 35 225 € et du projet « Leavin'Somnia » pour un montant de 6 104 € ;

CONSIDERANT l'éligibilité du conservatoire à percevoir les aides financières du Conseil départemental du Val d'Oise aux conservatoires classés au titre de ses projets et actions ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune de pouvoir bénéficier de ces financements ;

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif d'appel à projet à destination des établissements d'enseignement artistique spécialisé pour 2025 pour un montant de 1 000 € pour le projet « Orchestre à l'école », et 2 500 € pour le projet « Leavin'Somnia » ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents y afférent.



Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**